

Principes de protection parasismique

NIVEAU 2 : Formation s’adressant aux personnes ayant certaines connaissances théoriques et des compétences pratiques du sujet traité et désirant les enrichir.

DURÉE : 3 heures

COÛT : 195 \$ plus taxes* (membre de la CMEQ) / 295 \$ plus taxes* (non-membre)

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE INCLUS : Cahier de l’étudiant

MATÉRIEL REQUIS : Papier pour prise de notes et crayon 1B

**dont 25 \$ pour le matériel pédagogique*

OBJECTIF

À la fin de cette activité de perfectionnement, le participant sera en mesure de réaliser la majorité des travaux conformes aux normes parasismiques.

CONTENU DE LA FORMATION

- Principes généraux pour éléments suspendus et au sol
- Règles de calculs des risques sismiques
- Principes généraux pour conduits d’électricité
- Fixations des éléments suspendus (appareils)
- Fixations des conduits
- Ancrage au béton
- Ancrage à l’acier
- Renforts verticaux à installer et quand les installer
- Équipements au sol
- Diverses façons de retenir un équipement au sol et bases de propreté

AVIS :

La CMEQ recommande aux entrepreneurs électriciens soumissionnant dans les secteurs commercial et industriel de suivre une formation courte sur les principes de protection parasismique. Faisant partie intégrante du *Code de construction du Québec, Chapitre I – Bâtiment* et du *Code national du bâtiment – Canada 2010 (modifié)*, il est donc indispensable d'en avoir connaissance.